

Bulletin de clarifications n°1 : Questions et réponses relatives à la Demande de Propositions

Sélection d'un Cabinet de consultants chargé de l'Appui à la mise en place d'un système d'évaluation et d'assurance qualité dans le dispositif de la Formation Professionnelle

Réf: DP/QCBS/MCA-M/EW-25-C/Compact

Date de publication : 19 décembre 2019

Dernier délai de dépôt des propositions : 29 janvier 2020

N°	Questions	Réponses
1	<p>Nous aimerions avoir quelques clarifications sur les points suivants concernant cette demande de proposition ci-dessus :</p> <p>a- Le document RfP indique un profil de d'architecte en systèmes d'information et un ingénieur concepteur développeur comme personnel clé (page 38) mais à la page 94 nous voyons deux profils différents de personnel clé, à savoir un spécialiste en évaluation des centres de formation et un spécialiste en management des centres de formation. Ce sont des profils totalement différents. Lesquels devrait-on choisir comme personnel clé ?</p> <p>b- Si nous ne choisissons pas un spécialiste en communication et un juriste, cela aurait-il une incidence sur l'appréciation de notre proposition technique ?</p>	<p>a- Le personnel clé est constitué de :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Profil 1 : Chef de projet (Expert en système d'assurance qualité dans le domaine de la formation professionnelle)➤ Profil 2 : Spécialiste en Evaluation des centres de formation➤ Profil 3 : Spécialiste en management des centres de formation professionnelle ou technique <p>Tous les autres profils font partie du personnel d'appui</p> <p>b- Oui, nous devons apprécier tous les profils d'appui.</p>

<p>2</p>	<p>Les missions optionnelles : Nous avons bien compris qu'elles devaient faire l'objet d'une budgétisation dans l'offre financière suivant un montant forfaitaire (c.f. section II DP - IC 12.5) : « Les soumissionnaires devront soumettre une offre financière avec un montant forfaitaire ». Par ailleurs, la section II DP- IC 12.2 (c) donne des Précisions sur l'activation des missions qui est donc à la décision de l' Agence MCA: « Activation des missions optionnelles : Pour les deux missions optionnelles 7 et 8 dont la décision quant à la consistance, la pertinence et la possibilité de les réaliser incombera a l'Agence MCA-Morocco. Le contenu, les livrables et le niveau d'effort nécessaires pour la réalisation de cette mission seront discutés et négociés avec le Consultant. ». Dès lors, faut-il présenter ces deux missions optionnelles dans la méthodologie ? Font-elles partie de l'évaluation de l'offre ?</p>	<p>Les deux missions optionnelles doivent faire partie de la méthodologie. L'évaluation de celles –ci fait partie de l'évaluation globale de l'offre.</p>
<p>3</p>	<p>Rôle du spécialiste en management des centres de formation - profil 3 : Pouvez-vous expliciter le rôle de ce personnel clé ? Et plus particulièrement, pouvez-vous expliciter les missions du profil 3 par rapport au profil 2 ?</p>	<p>Les critères de chaque profil sont très bien spécifiés au niveau des TDR.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Profil 2 : Spécialiste en Evaluation des centres de formation : <p>Il est demandé la mobilisation d'un expert en évaluation des centres de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Profil 3 : Spécialiste en management des centres de formation professionnelle ou technique : <p>Le système d'évaluation et d'assurance qualité ne peut être mis en place sans l'expertise d'un gestionnaire des centres de formation.</p>